

Famille du média : **PQN**
 (Quotidiens nationaux)
 Périodicité : **Quotidienne**
 Audience : **710000**
 Sujet du média : **Economie-Services**
Industrie



Edition : Du 23 au 24 septembre

2022 P.6

Journalistes : **D.Ch.**Nombre de mots : **639**

p. 1/1

ENTREPRISES

Energie : les producteurs de fruits et légumes sonnent l'alerte

AGRICULTURE

Endives, tomates, bananes..., la filière fruits et légumes pousse un cri d'alarme.

Un quart de ses entreprises, des producteurs aux grossistes en passant par les expéditeurs, est menacé par la flambée de la facture énergétique.

La filière fruits et légumes craque de toutes parts sous le coup du boom de l'énergie. Producteurs de tomates, d'endives, mais aussi mûrisseurs de bananes ou de mangues, grossistes et expéditeurs sont dans la tourmente, avec des factures de gaz ou d'électricité multipliées jusqu'à 10 lors des nouveaux contrats. La détresse est palpable sur le terrain, les agriculteurs ne voyant pas de solutions.

L'interprofession a alerté Bercy pour voir comment aider ces PME. « C'est une question de survie. Les plus gros utilisateurs peuvent disparaître car à la différence de l'industrie, on ne peut pas faire du chômage partiel, avec des produits périssables », alerte Laurent Grandin, le président de l'interprofession (Interfel).

Au total, sur les 75.000 entreprises de la filière (450.000 emplois), un quart est concerné dès cette année par l'explosion de ces coûts. Parmi les plus touchées, la culture sous serre qui représente 80 % de la production de tomates, 95 % pour le concombre et 60 % pour les fraises. Le gaz est utilisé comme combustible principal sur 77 % des surfaces de serres. « L'énergie est le premier poste de dépenses, même avec des verres high-tech qui représentent de gros investissements », précise Jacques

Rouchassé, président de Légumes de France. Un enjeu crucial, à l'exemple de ce producteur dont la facture fin octobre va être multipliée par 30, pour passer à 1,2 million d'euros au lieu de 40.000 euros jusque-là. « Ce n'est pas tenable. Même le report des plantations, autrement dit une baisse de la production, ne permet pas d'économies suffisantes », poursuit le responsable.

La culture de l'endive, qui regroupe 450 producteurs dont 95 % dans les Hauts-de-France, est, elle aussi, en souffrance. Une fois récoltés, les bulbes sont conservés dans des chambres froides avant d'être replantés dans des salles où la température et l'hygrométrie sont contrôlées pour une période de 21 jours. « La part de l'énergie est passée de 3 % de mon coût de production en 2021 à 10 % cette année, et 30 % l'an prochain. Autant tout arrêter, assène Philippe Bréhon, producteur et président de l'Union des endiviers. On a nourri les Français pendant le Covid, et maintenant on nous dit débrouillez-vous ! » Pour faire face à d'éventuelles coupures, il a acheté un groupe électrogène qui tourne à l'énergie fossile !

Bananes ventilées

Les mûrisseries de bananes sont également très énergivores. C'est le deuxième fruit le plus consommé en France, et parmi les plus accessibles. Une banane ne mûrit pas pendant le transport depuis les tropiques. Verte, elle est ensuite ventilée en continu pour transformer sa pulpe, d'amidon en sucre. D'autres fruits, comme les mangues ou les kiwis, utilisent des procédés similaires.

Enfin, les grossistes eux aussi sont concernés. Avec une double peine, puisqu'ils subissent de plein fouet le

renchérissement de l'énergie (avec des stockages sur deux jours) et du gazole, nécessaire aux camions qui vont récupérer les marchandises sur les exploitations et livrent la restauration, comme les commerçants. Près de 40 % de la profession doit renouveler ses contrats d'énergie en 2022.

L'interprofession a remis un dossier au gouvernement, pour obtenir un bouclier énergétique, avec des critères adaptés à la filière. « Nos exploitants sont prêts à assurer le doublement de la facture, mais au-delà, nous demandons à l'Etat de nous aider à hauteur de 70 %, précise Laurent Grandin, le président de l'interprofession (Interfel). Dans ce contexte de contrainte du pouvoir d'achat, les consommateurs n'accepteront pas des hausses de prix de nos produits. » Ces mesures de soutien intégreraient une clause de revoyure en juin prochain pour étudier les nouveaux cas. — **D. Ch.**

Sur les 75.000 entreprises de la filière (450.000 emplois), un quart est concerné dès cette année par l'explosion de ces coûts.

